



Garghentini Python Giovanna, Wickramasingam Kirthana

Egalité des chances aux postes de cadres au sein de l'Etat

Cosignataires : 0

Date de dépôt : 26.03.21

DFIN

Dépôt

La journée internationale des droits des femmes est à peine passée, et à ce titre, nous aimerions connaître la politique mise en place par l'Etat de Fribourg pour favoriser l'engagement de femmes dans les postes à responsabilité. L'analyse chiffrée accompagnant le PEAC de 2014 mentionnait que les femmes occupaient 27 % des postes de chef-fe-s de service et un tiers des postes de cadres supérieurs. Nous souhaiterions avoir un état de la situation actuelle et par conséquent nous aimerions les réponses aux questions suivantes :

1. Quelle est la part d'hommes et de femmes dans les postes cadres de l'administration cantonale (nombre absolu / pour cent / par direction) ?
2. Quelle est la part d'hommes et de femmes (nombre absolu / pour cent), au total et par direction, dans les postes à plus de 50 pour cent des secrétariats généraux, en différenciant entre postes à durée déterminée et postes à durée indéterminée ?
3. Quelle est la part d'hommes et de femmes (nombre absolu / pour cent), au total et par direction, dans les postes de chef-fe-s de service, d'une part, et les postes immédiatement subordonnés aux chef-fe-s de service, d'autre part, pour les postes à durée indéterminée de plus de 50 pour cent ?
4. Quelles sont les mesures prises par le SPO pour encourager les directions à améliorer le taux de femmes parmi les cadres de l'Etat ?
5. Ces mesures se montrent-elles efficaces ?
6. L'égalité salariale est-elle garantie entre hommes et femmes à des fonctions équivalentes et notamment dans les fonctions de cadres ?

—